

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 3 MARS 2021
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE RAINBOW HOLDING

PRESENTEE PAR



BANQUE PRESENTATRICE ET GARANTE

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE RAINBOW HOLDING

PRIX DE L'OFFRE :

26 euros par action Microwave Vision

DUREE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») conformément à son règlement général



Le présent communiqué a été établi par la société Rainbow Holding. Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 2 mars 2021, apposé le visa n°21-053 sur la note d'information établie par la société Rainbow Holding relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Microwave Vision (l'« Offre »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Rainbow Holding a été déposé auprès de l'AMF le 2 mars 2021 et est mis à la disposition du public.

Ce document ainsi que la note d'information sont disponibles sur les sites Internet de Rainbow Holding (www.rainbowholding.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Rainbow Holding

41-43, rue Saint-Dominique
75007 – Paris

Natixis

47 quai d'Austerlitz
75013 – Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.